

Année 2022

Rapport d'activités

*ASBL - Centre des immigrés Namur
Luxembourg*



Centre des Immigrés Namur-Luxembourg ASBL
Avenue Herbofin 16B, 6800 Libramont
061/292518 - 081/22.42.86



Table des matières

Introduction.....	2
Le service sociojuridique	9
1. L'année 2022 du service sociojuridique	10
2. Le regroupement familial	11
3. Le visa humanitaire	15
4. La demande de protection internationale	17
5. Le travail social	21
5.1 La crise de l'accueil.....	21
5.2 L'accompagnement social général	22
Le service psychologique.....	23
1. Contexte et démarches	23
2. Vision et mission.....	25
3. Statistiques et vignettes cliniques	25
3.1 Nombre de prises en charge	26
3.2 Origine des demandes.....	29
3.3 Statut juridique au moment de la demande	30
3.4 Sexe et âge des bénéficiaires	33
3.5 Principaux pays d'origine.....	35
3.6 Collaboration avec les interprètes	37
4. Approches spécifiques et projets de l'équipe psy.....	39
4.1 La situation des Afghans et le projet de psycho-éducation avec des MENA afghans.....	39
4.2 Quelques réflexions et nœuds récurrents par rapport aux DPI	41
4.3 Supervision de psy indépendants accompagnant des personnes d'origine étrangère en province de Luxembourg.....	43
4.4 Approches corporelles en thérapie	45
5. Partenariats	49

Introduction

Le CINL, une équipe interdisciplinaire en chemin.

Le CINL comporte deux services distincts, le service sociojuridique (SSJ) et le service psychologique, présent uniquement sur le Luxembourg, réparti sur 4 antennes différentes (Libramont, Arlon, Marche et Vielsalm). Le service psychologique reçoit principalement des demandeurs de protection internationale, tandis que le SSJ reçoit quant à lui principalement des demandes d'accompagnement pour des regroupements familiaux et visas humanitaires.

Dans ces publics à priori différenciés, certaines personnes sont suivies par les deux services. Le SSJ oriente en suivi psy des personnes en souffrance psychologique et en demande d'être accompagnées, du fait par exemple d'une situation de violence familiale et conjugale, rencontrées par l'entrée des questions sociojuridiques. Le service psy fait appel au SSJ pour les questions sociojuridiques touchant les patients suivis, cela concerne principalement des demandes d'accompagnement des personnes en demande de protection internationale particulièrement vulnérables : no show, mécompréhension des procédures, cas spécifiques pour lesquels une recherche plus approfondie des pistes possibles à suivre sur le plan juridique sont à creuser, accompagnement au récit d'asile pour des patients en difficultés sur ce plan.

En province du Luxembourg, un certain nombre de personnes passent d'un service à l'autre ou sont prises en charge simultanément, voire ponctuellement conjointement (intervention de l'AS ou juriste dans la consultation psy et inversement). Une sensibilité particulière est demandée à chaque travailleur pour pointer les situations qui nécessitent ce double accompagnement et pour l'organiser au plus pertinent selon les situations singulières qui se présentent. C'est de cette manière que le CINL existe comme un service global avec cette double particularité. Beaucoup de bénéficiaires connaissent ainsi leur psychologue Madame Sandrine, Monsieur Fred, ... (de leurs propres mots) ainsi que Monsieur Quentin, Madame Yousra, ... assistants sociaux ou juriste en binôme sur l'antenne. Des temps de concertation s'organisent dans l'agenda pour porter attention à un patient avec ses différentes particularités. Cela se présente le plus souvent par des échanges dans les interstices des activités des uns et des autres.

Avant même cette collaboration interdisciplinaire, les patients sont accueillis en salle d'attente avec une proposition d'un thé, un café, une attention à l'enfant qui accompagne en proposant quelques petits jeux à faire, ...en privilégiant un temps d'interaction en fonction des disponibilités de chacun, permettant déjà aux bénéficiaires de se sentir accueillis au sein d'une équipe globale qui travaille ensemble et pas par des professionnels indépendants. Le travail du lien se trouve déjà convié et au rendez-vous ;-).

Les assistants sociaux de Namur ne bénéficient quant à eux pas de cette possibilité de collaboration directe, ils orientent alors au service psychologique équivalent sur Namur, la Clinique de l'Exil.

Au niveau institutionnel, les temps d'échange en binôme d'antenne s'organisent au cas par cas, sur l'antenne, dans la journée de travail, autour de la prise en charge des bénéficiaires en commun : les besoins des bénéficiaires, les rôles de chacun, la manière d'y répondre de façon individuelle ou conjointe, les contraintes et délais juridiques, les contraintes et ressources psy.

Ponctuellement, des questions plus psy dans la posture auprès des bénéficiaires sont abordées : le rapport à l'urgence, l'impact du PTSD sur la manière dont le bénéficiaire se situe dans son récit, la place de l'interprète comme élément de soutien et de structuration auprès du bénéficiaire, non pas tout dire, mais partir des questions, manques, représentations du bénéficiaire, de la capacité qu'il a de s'approprier ou non les informations, comment l'autonomiser davantage dans ses démarches, la juste distance, ... A d'autres moments, c'est l'AS ou la juriste qui peut transmettre des informations sur les aspects juridiques, des nuances sur telle ou telle procédure, ...

Il n'existe pas encore de lieux formels au sein de l'institution pour développer et structurer davantage la collaboration psy-as.

Ainsi, certaines mises en tension peuvent se faire sentir à ce niveau-là :

- Au niveau du Luxembourg, l'éclatement sur différentes antennes pose la question de la manière (espace et temps) pour travailler ou non ensemble.
- Au niveau de l'équipe de Namur, le manque de psy se fait parfois sentir. Même si des patients peuvent être réorientés à la Clinique de l'Exil (ce qui en pratique se fait rarement), il n'existe pas d'espace de collaboration directe entre les deux ASBL.

- A un niveau plus général, lors des réunions d'équipe globale ayant lieu un mercredi sur deux, certains aspects relatifs à ce travail de collaboration sont ponctuellement abordés, entre des personnes ayant des réalités diverses, des patients/bénéficiaires différents, ... Comment organiser la collaboration ?

Ce sont là des **défis à relever** au sein de l'ASBL, qui ont probablement impacté l'équipe et les turn over au sein du personnel, qui s'est encore accentué récemment (absence pour maladie de longue durée du coordinateur, maladie de certains membres de l'équipe à tour de rôle, départ de plusieurs travailleurs sur une année).

Il ne faut cependant pas négliger dans ces difficultés le contexte général de l'accueil qui se durcit toujours plus, en témoigne la dernière crise de l'accueil laissant quantité de personnes sans place d'accueil, avec des besoins sociojuridiques et psychologiques criants. Durant 2022, la guerre en Ukraine a aussi interrogé nos pratiques. Nous sortons également d'une crise sanitaire sans précédent qui a profondément impacté les deux services.

Contexte général de l'accueil.

La crise de l'accueil et le manque de place « organisé ».

En 2021, une nouvelle crise de l'accueil avec une saturation des places suite à la détérioration de la situation en Afghanistan et l'arrivée au pouvoir des Talibans en été 2021, a conduit certaines personnes à dormir dehors. En effet, l'Etat supprime des places d'accueil dès que le nombre de demandeurs de protection internationale diminue, amenant rapidement à une saturation du réseau dès que les mouvements migratoires s'intensifient.

La guerre en Ukraine et le nouveau public des Ukrainiens

C'est dans ce contexte qu'en février 2022 se déclenchait la guerre en Ukraine. La réponse de l'état belge et de l'Europe à cette guerre à nos frontières, fut d'inviter les citoyens, dans un élan de solidarité, à accueillir à titre privé les personnes ukrainiennes, leur garantissant par ailleurs un

accès immédiat aux droits sociaux. A chacun d'organiser sa popote interne, sans aide et de cadre proposé par l'état. Des centres ont progressivement été ouverts, certains portés par des sociétés indépendantes, avec des objectifs financiers à l'avant plan des préoccupations humanitaires. Des communes, CPAS se sont trouvés à accompagner cette population, sans pour autant avoir du personnel affecté à cela. La réflexion au sein des différentes initiatives d'exil était à priori de ne pas changer les pratiques pour faire face aux demandes éventuelles d'accompagnement, les intégrant dans le flux des demandes « classiques », ceci afin de ne pas créer de discrimination à l'égard des autres publics, tout autant légitimes à nos yeux au vu des situations de conflit, violences, persécutions, ... ailleurs rencontrées. Pour faire face à cette situation, le CINL, comme les autres initiatives d'exil ont reçu en août 2022 un subside spécifique à destination de cette population. Il se fait que la demande n'a pas afflué comme supposé au départ. Il n'en reste pas moins que les populations sont là et que la réponse à donner à leurs difficultés est à organiser, sans doute d'une autre manière que ce qui est la voie habituelle du CINL. Le premier enjeu est de pouvoir aller à la rencontre de ces populations, qui actuellement se trouvent toujours relativement hors radar de nos services. Changer de pratique professionnelle nécessite de pouvoir prendre un temps de repérage, de rencontre, d'analyse de la demande, de mise en place de nouvelles méthodologies, tout ce qui demande du temps et de nouvelles compétences très certainement. L'équipe étant la même, voire réduite, il n'est pas aisé de rencontrer ces enjeux.

Impact de la situation socio sanitaire

Au niveau SSJ plus particulièrement, la fermeture de plus en plus de services de proximité, et l'ultra-digitalisation qui s'est mise en place ont impacté et impactent encore nos publics, ce qui complexifient la prise en charge de ces personnes, les AS remplaçant de plus en plus les services devenus pour certains, quasi inaccessibles autrement que par la voie informatique.

Au niveau des deux services, les vidéoconférences avec interprètes se sont systématisées, et un usage de plus en plus généralisé de WhatsApp et de l'inter connectivité, élargissant de manière subtile nos plages de disponibilités et nos canaux de contact vis-à-vis des bénéficiaires, ont aussi profondément modifié nos pratiques.

En conclusion

De manière générale, l'on peut citer une précarisation de plus en plus importante du public accompagné, et en miroir une précarisation et une complexification du travail social au sens large. A ce titre, vous trouverez en annexe l'excellent dossier du magazine « Imagine » de janvier-février 2022, intitulé « Les travailleurs sociaux épuisés mais debout ».

Dans ce contexte ambiant, il est de plus en plus compliqué pour les travailleurs de trouver du sens à leur travail (pression sur la quantité, la qualité), choix cornéliens entre limiter l'accès à certains bénéficiaires quitte à en laisser dehors sans soutien, ou ouvrir de manière le plus large possible les services tout en risquant de fabriquer des épuisements en cascade des travailleurs. Les travailleurs se retrouvent relais d'une politique de l'accueil et de l'aide social en général de plus en plus restrictives, quitte à en perdre le sens de leur action.

Ces aspects ont probablement aussi impacté notre équipe et ses membres, menant à des burn out, des changements de travail, de quoi permettre au travailleur de se renouveler, se ressourcer dans un nouveau contexte.

Une **analyse des risques psychosociaux** effectuées en fin 2021 était en cours de traduction dans les pratiques lorsque le coordinateur qui menait à bien ce travail est tombé en maladie de longue durée.

Les **supervisions d'équipe** ont été un réel lieu de soutien des pratiques. En 2022, l'équipe du CINL a été accompagnée par deux membres de Philocité ASBL, soutenant certains moments difficiles comme la question du remplacement d'une travailleuse et du maintien en poste de sa remplaçante lors de la mise au vert de juin 2022. L'équipe psy a été supervisée lors de 5 rencontres avec Daniel Schuermans. Ces supervisions ont été l'occasion de faire un temps d'arrêt sur des situations singulières dans lesquelles les psy se trouvaient « coincés ».

Faire le point, prendre du recul, déployer les éléments en présence, chacun alimentant la réflexion à partir de ses expériences, ressentis. Eclaircissement des transferts et contre transferts en présence permettant d'agrandir encore le champ d'observation. Eléments d'analyse plus spécifiques d'ethnopsychiatrie le cas échéant. Cet espace est également un moment de travail

propice à développer une culture d'équipe et une collaboration « efficace et agréable » entre psys, à dégager certains éléments de cadre d'intervention dans la clinique spécifique de l'exil.

Les AS sont en demandes de pouvoir bénéficier d'un tel espace de déploiement des pratiques. Peut-être serait-il envisageable de faire cela les deux services ensemble ? C'est une proposition du superviseur, qui pourrait être pertinente. A analyser.

Rapprochement équipe et CA/AG

En 2022, l'équipe avait pour la première fois la possibilité de participer de manière collective à l'AG, organisée pour la cause lors de la mise au vert, ce qui était aussi l'occasion d'une rencontre avec le CA qui se réunissait également. Cette démarche s'est inscrite dans un objectif de rapprochement de l'équipe avec le CA, point d'autant plus important que ce dernier est relativement nouveau et en besoin de connaître le travail et les préoccupations du terrain.

Le service sociojuridique

Notre service est composé de trois assistants sociaux et d'une juriste, tous à temps plein et présents à la fois en province de Namur mais aussi en province du Luxembourg.

Le service sociojuridique a pour but de transmettre des informations claires et précises sur les droits et les différentes possibilités qui s'ouvrent aux personnes étrangères, de manière à ce qu'elles puissent elles-mêmes, en toute connaissance de cause, poser les choix les plus réalistes par rapport à leur situation.

La porte d'entrée principale du service est l'organisation de permanences sociales et juridiques. Lors de ces permanences, toute personne peut se présenter sans rendez-vous. Les permanences sont souvent l'occasion d'une première rencontre : prise de contact, écoute, explications de nos missions, orientation éventuelle, premières informations, etc.

En 2022, les permanences étaient organisées comme suit :

- A Namur, les mardis et jeudis de 9h à midi
- A Libramont, les jeudis de 9h30 à 12h30
- A Marche en Famenne, les lundis de 9h à 12h30
- A Arlon, les lundis de 10h à 13h (horaire depuis octobre 2022)
- A Vielsalm, les vendredis de 9h30 à 12h30

Si en permanence certaines demandes sont ponctuelles, d'autres sont aussi le début d'un accompagnement à court, moyen ou long terme. Dans ces cas, nous proposons souvent à la personne des rendez-vous réguliers.

1. L'année 2022 du service sociojuridique

Cette année 2022 a été fortement marquée par la crise d'accueil que connaît encore à l'heure actuelle la Belgique. De nombreuses personnes ont pris contact avec notre service concernant cette thématique afin d'obtenir de l'aide comme expliqué plus loin.

La guerre en Ukraine a également été un élément majeur de l'année écoulée. Dans les faits, notre service n'a pas directement été confronté à la situation des ukrainiens. En effet, nous en avons accueillis très peu en raison des dispositions claires et bien cadrées dont ils bénéficient.

Au-delà de ces événements marquants, notre service a à nouveau travaillé autour de quatre grandes thématiques qui animent quotidiennement notre travail : Le regroupement familial, le visa humanitaire, la demande de protection internationale et le travail social réalisé par notre service sociojuridique.

En chiffres, notre travail peut se traduire comme suit : Nous avons eu 685 dossiers en 2022. Dont 372 nouveaux dossiers créés en 2022 et 313 anciens dossiers principalement créés depuis 2013. Dans ces 685 dossiers, on peut en répartir la majorité comme ceci : 23% sont des bénéficiaires sans-papiers, 18% possèdent une carte orange, 20% ont reçus un statut de protection et 10% avec carte F.

En terme de nationalité, nous en avons rencontrés 75 différentes au cours de l'année 2022. Principalement des ressortissants des pays suivants : Afghanistan, Belgique, Cameroun, République démocratique du Congo, Guinée et Syrie.

En ce qui concerne la majorité des interventions du service sociojuridique, elles sont réparties de la manière suivante : 80% des interventions concernent le droit des étrangers, 3% la justice, 3% les ressources financières et 3% la santé.

Dans les 80% qui concernent le droit des étrangers, les interventions concernaient pour la plupart le regroupement familial avec 38%, viennent ensuite le visa humanitaire et les demandes de protection internationale pour un pourcentage de 12%. Enfin les demandes de régularisations représentent 9% des interventions et les demandes de nationalité belge 5%. Ces pourcentages mettent donc en avant les grandes thématiques qui vont être développées ci-dessous.

2. Le regroupement familial

Notre service sociojuridique du CINL est régulièrement consulté par des personnes ayant un titre de séjour en Belgique qui souhaitent que des membres de leur famille puissent les rejoindre par le biais d'une demande de regroupement familial.

Cette procédure permet la constitution ou la reconstitution d'une cellule familiale.

En fait, certains membres de la famille d'un résident belge, d'un citoyen de l'Union européenne, d'un ressortissant de pays tiers ou d'un bénéficiaire d'une protection internationale, séjournant légalement en Belgique peuvent ainsi, sous certaines conditions, rejoindre le regroupant en Belgique.

Pour chaque situation, il faut analyser concrètement quels sont les membres de famille qui ont le droit de rejoindre le regroupant et à quelles conditions.

Pour cette raison, le regroupement familial représente souvent un processus très complexe et difficile. Notre accompagnement sociojuridique s'avère nécessaire à toutes les étapes de l'introduction et du traitement de la demande.

Cet accompagnement se fait en plusieurs étapes :

- Tout d'abord, lors du premier entretien, nous expliquons la procédure et précisons quels documents sont requis. Dans certains cas, il est extrêmement difficile, voire impossible, de rassembler tous ceux-ci pour les personnes originaires d'un pays extrêmement instable, où toute démarche administrative s'avère compliquée. Dès lors, cette étape requiert souvent plusieurs longues conversations préliminaires avec les bénéficiaires de notre service.
- Une fois les documents obtenus, nous procédons à leur vérification avant d'introduire la demande.
- Lorsque nous constatons que les documents sont en ordre, nous remplissons les formulaires de demande en ligne.
- Étant donné que toute demande de visa de regroupement familial doit être faite en personne auprès des prestataires des services externes des postes diplomatiques (VFS

Global ou TLS Contact), une fois ces formulaires remplis, nous prenons le rendez-vous nécessaire. La tâche n'est pas sans difficulté.

- En effet, dans plusieurs pays, le système de prise de rendez-vous du prestataire de services externe est peu performant. Nous devons parfois tenter de nous connecter à plusieurs reprises, pendant plusieurs semaines, avant d'obtenir un rendez-vous. Dans certains cas également, nous éprouvons des difficultés avec les paiements en ligne des frais de service (par exemple, uniquement par carte Visa, ou carte téléphonique locale). En outre, nous devons régulièrement faire face à des difficultés techniques : système de rendez-vous bloqué, disponibilité d'horaires limitée, impossibilité d'effectuer plusieurs réservations avec un même compte, difficulté de modifier ou d'annuler un rendez-vous en ligne, nouveau rendez-vous possible uniquement après que la date du rendez-vous précédemment fixé soit passée. Face à ces problèmes, notre service prend souvent contact avec les prestataires de services externes, les Affaires étrangères et/ou les ambassades, afin de les résoudre et d'obtenir une date de rendez-vous.
- Ensuite, nous procédons à la rédaction de la lettre d'accompagnement adressée au service 'Regroupement familial' de l'Office des Étrangers. Nous y expliquons la situation particulière du regroupant en Belgique, et celles des membres de famille qui se trouvent dans le pays d'origine, en particulier les risques sérieux qu'ils y encourent pour leur sécurité. Nous donnons des explications supplémentaires, notamment sur les circonstances qui ont empêché l'introduction de la demande dans les délais, sur les raisons pour lesquelles certains documents (comme par exemple le passeport national) ne sont pas disponibles ou ne peuvent être obtenus.
En outre, dans certains cas, un étranger qui désire se faire rejoindre par un membre de famille doit prouver qu'il dispose de moyens de subsistance stables, réguliers et suffisants pour subvenir à ses propres besoins et à ceux des membres de sa famille. En raison de l'augmentation du revenu d'intégration depuis le 1er janvier 2023, le montant de référence pour la condition de « moyens de subsistance stables, suffisants et réguliers » pour le regroupement familial a également été augmenté. Actuellement celui-ci est de 1.969,00 euros nets par mois. Beaucoup de personnes qui font appel à notre service pour leur demande de regroupement familial n'atteignent pas le montant exigé par l'Office des Etrangers. Dans ce cas, ce dernier examine la situation cas par cas. Dès lors, il est alors important d'établir dans la lettre d'accompagnement un budget reprenant en détail les rentrées et dépenses mensuelles du ménage des personnes concernées.

- Ensuite, après l'introduction de la demande de regroupement familial, nous prenons contact avec l'Office des Étrangers pour compléter le dossier (fiches de paie, autorisation parentale manquante, etc.).
- En cas de refus de la demande, notre service en vérifie les motifs et examine les différentes options : demande de révision, recours avec l'aide d'un avocat ou introduction d'une nouvelle demande.
- En cas de refus 'sous réserve du test ADN', nous aidons les personnes concernées à compléter le formulaire de consentement et à effectuer le virement bancaire pour payer les frais d'analyse. Ensuite, nous le transmettons au service « ADN » de l'Office des Étrangers. Ces dernières années, l'augmentation des regroupements familiaux impliquant un étranger bénéficiaire d'une protection internationale en Belgique a entraîné une augmentation du recours aux tests ADN, pour pallier l'absence de documents établissant valablement le lien de filiation. C'est notamment le cas des Afghans. En fait, après la prise de pouvoir par les Talibans en août 2021, il est devenu difficile pour les membres de la famille d'Afghans de rassembler les documents requis pour introduire une demande de regroupement familial. Pour cette raison, nous avons constaté cette année une augmentation des tests ADN dans les dossiers provenant de ce pays.
- En cas de décision positive, notre service soutient les personnes concernées dans la recherche des ressources financières pour couvrir les coûts liés aux billets d'avion, en collaboration avec l'asbl Crédal.

Ces étapes requièrent souvent plusieurs contacts avec les prestataires de services externes (dont les employés manquent souvent de la formation nécessaire au bon traitement des dossiers), les Affaires étrangères, les ambassades, le service 'Regroupement familial' de l'Office des Étrangers, et le service « ADN » de ce dernier. Le manque d'instructions et le flux d'informations entre ces services joue également un rôle dans la complexification de la procédure.

Nous, en tant que professionnels, devons faire face à la demande et aux problématiques que les membres de famille rencontrent, de manière à les aider à surmonter les nombreux obstacles. Mener à bien le mieux possible chaque demande exige un travail intensif et soutenu.

Actuellement, le succès d'une demande de regroupement familial dépend (quasi) entièrement du fait que les personnes souhaitant se faire rejoindre par un membre de leur famille bénéficient d'un soutien professionnel pour la consolider. Dès lors, notre accompagnement est indispensable pour mener à bien une demande de regroupement familial.

3. *Le visa humanitaire*

Les membres de famille qui ne répondent pas aux conditions du regroupement familial peuvent se réorienter vers un autre type de visa long séjour, le visa humanitaire.

Cependant, il y a de grandes différences à mettre en avant entre les deux demandes de visa. La première est que le visa regroupement familial est un droit : si les familles remplissent les conditions demandées par l'Office des étrangers, elles obtiendront le visa ; alors que le visa humanitaire est une faveur. Rien n'oblige l'Office des étrangers à attribuer le visa aux membres de la famille.

La deuxième différence, il n'y a aucune condition notée telle quelle dans la loi, même si dans la pratique on se rend compte que l'Office des étrangers regarde principalement :

- Les raisons humanitaires pour lesquelles la personne souhaite arriver en Belgique,
- La dépendance affective et financière entre le membre de famille qui se trouve en Belgique et celui qui se trouve dans son pays d'origine,
- Ainsi que les moyens financiers de la personne en Belgique, ceci afin de démontrer que le demandeur ne tombera pas à charge des pouvoirs publics.

La dernière différence est qu'il n'y a pas de délai légal d'analyse de la demande de visa de la part de l'Office des étrangers. Les personnes doivent attendre des mois voire des années avant d'obtenir une réponse. Pour que le dossier soit pris sérieusement en considération, il est important de régulièrement envoyer des actualisations auprès de l'Office des étrangers.

Ce type de demande nécessite plus de travail qu'un regroupement familial en raison de l'absence de conditions clairement définies dans la loi et du fait qu'il s'agit d'une « faveur » de l'Office des étrangers comme expliqué précédemment. En effet, pour cette procédure un travail de fond est réalisé par notre service quant à la situation du pays ou la situation familiale mais aussi des recherches de jurisprudences ou de lois concernant les droits de l'homme par exemple.

Pour ce genre de demandes, nous réalisons systématiquement un courrier qui contextualise donc la situation des personnes restées au pays grâce à nos recherches mais aussi grâce à la personne ou aux membres de famille présents en Belgique. Pour cela, nous devons rencontrer ces personnes à plusieurs reprises ce qui représente un travail relativement conséquent sur le long terme. De plus, nous accompagnons également ces personnes durant toute la phase d'analyse du dossier afin de l'actualiser auprès de l'Office des étrangers avec d'éventuels nouveaux éléments ou pour continuer d'alimenter le dossier avec de nouvelles fiches de paie au fil des mois par exemple.

4. La demande de protection internationale

Dans le cadre de notre travail au sein du Centre des Immigrés Namur-Luxembourg, nous avons à cœur de proposer un accompagnement spécifique aux hommes et femmes, ainsi qu'aux familles, dans le cadre de leur demande de protection internationale en Belgique.

Cet accompagnement s'initie le plus souvent à la demande des personnes elles-mêmes, qui souhaitent obtenir plus d'informations à propos de la procédure de protection internationale et que nous rencontrons à l'occasion de nos permanences ou d'un rendez-vous. A d'autres occasions, l'accompagnement peut s'initier à la demande de services partenaires (centre d'accueil, avocats, secteur psycho-social, tuteurs menas...) ou, dans le cas de la Province de Luxembourg, à la demande de nos collègues psychologues.

Lors de la première rencontre, nous prenons le temps de présenter le CINL, son champs d'action ainsi que le cadre de notre intervention dans l'accompagnement des demandeurs de protection internationale. Nous vérifions si les personnes ou les familles ont besoin de recourir à un interprète et fixons un rendez-vous pour poursuivre un suivi lorsque celui-ci est souhaité.

Lors des entretiens suivants, nous commençons par examiner à quelle étape de la procédure se trouvent les personnes. Le plus souvent, nous rencontrons des personnes qui se situent dans des procédures « ordinaires » et qui soit n'ont encore eu aucun entretien, ou alors qui ont déjà eu un premier entretien à l'Office des Etrangers, « la petite interview ». Nous accompagnons également beaucoup de personnes qui sont dans une situation de rejet (potentiel) de la responsabilité de la Belgique pour leur demande de protection internationale (les cas « Dublin ») ainsi que des personnes qui sont dans des procédures dérogatoires, en particulier dans des demandes ultérieures. Dans toutes les situations, nous essayons de faire comprendre au mieux aux personnes la situation dans laquelle elles se trouvent et les enjeux qui y sont éventuellement liés.

Nous prenons dès lors plusieurs heures pour contextualiser la demande de protection internationale en Belgique, d'en expliquer les différentes étapes et les différents acteurs (Office des Etrangers, CGRA, Conseil du Contentieux). Nous prenons également le temps d'expliquer en détail aux personnes les « règles du jeu », c'est-à-dire les conditions auxquelles ils peuvent

obtenir une protection (explication du statut de réfugié et de protection subsidiaire) mais aussi le rôle de chaque acteur durant la procédure. Si la personne n'a pas encore d'avocat, nous pouvons éventuellement l'orienter vers un avocat spécialisé en droit des étrangers ou vers le bureau d'aide juridique. Nous veillons également à rappeler aux personnes leurs droits en fonction de la situation dans laquelle elles se trouvent (par exemple, pour les personnes en dehors des centres d'accueil, le droit de bénéficier de la prise en charge des frais médicaux pas Fedasil).

Après cette étape nécessaire de contextualisation, l'accompagnement va s'adapter en fonction de chaque personne et des demandes qu'elles formulent. Le plus souvent, elles souhaitent que nous les accompagnions dans le cadre d'une préparation à leur audition au CGRA. Dans ce cadre, nous prenons le temps de construire avec elles leur récit de vie. Nous les invitons à parler d'elles-mêmes, de leur famille, de leur activité dans leurs pays, à mettre des mots sur les raisons de leur fuite... Cette étape fait à nouveau l'objet de plusieurs heures d'entretiens. Par la suite, selon les difficultés que peuvent avoir les personnes, nous travaillons avec elles sur les éléments de leur récit qu'il nous semble indispensable de détailler en vue d'une meilleure compréhension de leur histoire par le CGRA. Nous travaillons donc avec elles la chronologie des événements, l'exhaustivité des détails sur les lieux, les personnes ou les événements que leur récit aborde. Le but de ce travail est de permettre aux personnes de s'approprier leur récit mais en ayant en vue l'attente d'exhaustivité et de précision souhaitée par le CGRA. Tout au long de ce travail, nous utilisons des outils pour aider les personnes à s'exprimer (schéma, ligne du temps, images...) et nous faisons le lien avec les preuves éventuelles qu'elles souhaitent déposer à l'appui de leur demande. En fonction de la procédure dans laquelle elles se trouvent, ordinaire ou non, nous adaptons également notre accompagnement et sommes en contact régulier avec les avocats.

Pour donner un exemple, voici le type de récit sur lequel nous travaillons :

*« J'ai dû fuir mon pays à cause des persécutions que je vivais de la part de ma hiérarchie administrative et les autorités. Comme représentant syndical et journaliste, l'administration où je travaillais a décidé que je dérangeais trop. Si je retourne au *** je risque d'être enfermé comme c'est le cas de représentants syndicaux qui dérangent. Suite à une vidéo qu'il a publié, le secrétaire général *** et président du syndicat des travaux publics, ***, a été incarcéré. Il était intervenu à plusieurs reprises avec moi dans des actions ou lors de mes problèmes avec l'administration. (...)*

*Le syndicat a donc été créé en 2009. (...) Par la suite, quelques années plus tard, j'ai pris la présidence du syndicat... en 2013... car le constat était que la présidence de l'époque ne menait pas réellement le combat (...) J'ai commencé à redynamiser le syndicat mais comme avec chaque leader, les proches du ministère ont essayé de m'approcher et de me faire des propositions en disant que je devais penser à ma carrière car j'étais fils de prolétaire. On me proposait des postes nominatifs que je refusais car c'était pour eux une manière de me faire taire. La direction du syndicat comprend 21 membres. Il y a aussi un bureau de 4-5 membres. Au ***, il y a de la répression envers les représentants syndicaux. (...) d'autres membres du syndicat, on a été capturé par la police au commissariat central parce que on revendiquait nos droits. Ils ont pris nos identités et nous ont détenu quelques temps (...)*

J'étais aussi journaliste et président de structures de représentation dans le domaine de la culture et dans la société civile dans la défense des Droits de l'Homme.

*Pendant la présidentielle de 2016, comme journaliste, j'ai intégré la télévision *** du candidat de l'opposition ***(...) Durant un rassemblement, ***, le président de la centrale syndicale, a été attrapé de force lors d'une manifestation au rond-point de la démocratie par la PJ et jeté en prison.*

*Le jour du scrutin, la chaîne de télévision *** où nous présentions une émission sur les présidentielles a été bombardée en même temps que le QG du candidat de l'opposition*

(...) Avec le syndicat, nous essayions d'être actif. Par exemple nous avons organisé une marche (...). En 2018, il y a eu une opération de recensement des fonctionnaires. Le but était de débusquer les fonctionnaires fantômes et j'ai été accusé d'être l'un d'entre eux. Pour pouvoir régulariser notre situation, il fallait que la direction générale de notre département nous signe une attestation spéciale de présence au poste, ce que celle responsable de mon service refusait. Avec la suspension de mon salaire, la directrice qui était responsable de moi ne voulait pas signer ma fiche de présence au poste. J'ai donc dû aller voir un autre directeur pour qu'il puisse me la signer.

*Ma cheffe a entamé une procédure contre moi. Et j'ai également entamé une procédure contre ma cheffe. (...) Je suis allé voir quelqu'un qui travaillait avec le ministre et on m'a dit qu'il y avait un arrangement pour me faire inculper, pour me faire enfermer et qu'on ne parle plus de moi. Cette personne que j'ai été voir, on avait servi dans le même cabinet. Il a dit à ses subalternes de régler le problème, ce qui m'a sauvé. Quand on a suspendu mon salaire, j'en ai informé le Ministre de la Fonction Publique, le Premier Ministre... il n'y a pas eu de suivi. J'étais considéré comme un fonctionnaire fantôme. C'était une période où ils disaient vouloir les débusquer mais c'était un complot contre moi. Je ne manquais pas à mon poste mais on m'empêchait de travailler. Quand je suis parti le syndicat était très actif, j'avais préparé la transition mais là je n'ai plus de nouvelles. Les autorités de l'administration essayaient de retourner les gens dans le syndicat, on les poussait à faire de faux témoignages. On voulait que cela devienne un syndicat alimentaire, un syndicat jaune. (...) Je suis parti parce que on voulait me faire taire définitivement. Pour l'instant, de nombreux leader syndicaux au *** sont en train de mourir en prison (...)* »

Dans le cadre de l'accompagnement à la procédure de protection internationale, nous aidons également les personnes à rechercher des preuves et informations qui peuvent appuyer leur récit (par exemple, collecte de rapports, comparaison entre les informations disponibles sur internet par rapport à des événements et les faits énoncés...). Selon les nécessités, nous orientons

également les personnes vers des services dont l'expertise peut les aider à appuyer leur besoin de protection (GAMS, ASBL Constat, Maison Arc-en-Ciel...). Lorsque les personnes reçoivent leurs notes d'entretien, nous essayons dans le temps imparti (8 jours) de les revoir afin d'apporter avec elles les précisions et modifications nécessaires. En cas de refus de la demande de protection par le CGRA, nous examinons avec elles et l'avocat les possibilités de recours et les éléments qui peuvent être apportés à l'appui de celui-ci.

Enfin, de nombreuses personnes continuent à venir nous trouver à l'issue de la procédure de protection internationale, que celle-ci ait été ou non positive. Nous continuons donc à les accompagner que ce soit par exemple dans le cadre du regroupement familial pour celles et ceux qui ont obtenu la protection internationale ou dans le cadre de l'illégalité pour ceux qui ont été débouté, en examinant avec eux le « champs des possibles » (nouvelle DPI, régularisation, retour volontaire...)

5. *Le travail social*

Cette année et comme mentionné précédemment, l'aspect social de l'accompagnement réalisé par le Centre des immigrés Namur-Luxembourg a été marqué en grande partie par la crise de l'accueil mais aussi par un accroissement des situations de précarité parmi nos bénéficiaires.

5.1 La crise de l'accueil.

La crise de l'accueil a réellement commencé à être perceptible dans notre service dans le courant du mois de septembre surtout à Namur. En effet, c'est à cette période que nous avons reçu les premières personnes n'ayant pas obtenu de place dans un centre d'accueil suite à leur demande de protection internationale. Pour ces bénéficiaires privés du droit à l'accueil, les démarches tant juridiques que sociales ont été diverses. Dans un premier temps, il fallait donner à ces personnes différentes possibilités pour survivre dans la rue. La plupart ont pu bénéficier de l'accueil de l'abri de nuit situé à Jambes afin d'avoir un endroit où dormir. Dans la province du Luxembourg, elles ont également pu compter sur les collectifs et sur des bénévoles afin de trouver des solutions d'hébergement. Pour les demandeurs de protection se trouvant sur le territoire namurois, nous avons également pu les aider à trouver des solutions pour se nourrir et se vêtir grâce aux attestations ainsi qu'aux tickets repas pris en charge par le centre de service social de Namur.

Toutefois et fort heureusement, malgré l'absence de place d'accueil, ces personnes pouvaient bénéficier de la prise en charge de leurs soins de santé par Fedasil grâce aux demandes de réquisitoires. Une nouveauté est à noter concernant ceux-ci, les demandes se font désormais via un formulaire en ligne. Ces réquisitoires ont permis à nos bénéficiaires de recevoir des soins et des médicaments mais aussi d'avoir un suivi psychologique pris en charge à raison de deux séances par mois.

Parallèlement à ces solutions temporaires, nous avons également mis en relation les demandeurs de protection avec des avocats afin que Fedasil soit condamné pour l'absence de désignation de centre. Selon nos dernières observations, cette condamnation aboutit généralement à l'obtention d'un centre dans les 3 à 4 mois suivants le jugement. A cette requête est ensuite venue s'en ajouter une deuxième, elle concerne une demande de dédommagement financier à hauteur

du revenu d'intégration pour les personnes toujours sans structure d'accueil de Fedasil malgré la signification du premier jugement.

5.2 L'accompagnement social général

En dehors de la crise de l'accueil, notre accompagnement se traduit aussi par des démarches quotidiennes mais parfois complexes pour nos bénéficiaires. Nous sommes dès lors disponibles pour les aider, par exemple à compléter des formulaires, enregistrer des contrats de bail dans le cadre du regroupement familial, régler des problèmes de factures, ... Ce type de demande nécessite parfois de rediriger les personnes vers le CSSN lorsque la démarche ne concerne pas directement le droit des étrangers ou lorsqu'il ne s'agit pas d'un bénéficiaire « régulier ».

De ce fait, la partie sociale de notre travail est aussi réalisée en collaboration avec différents services notamment donc le centre de service social de Namur (CSSN), les communes, les CPAS, etc. Cette collaboration, permet par exemple, aux autres services sociaux de nous réorienter des personnes avec des questions plus spécifiques au droit des étrangers. Cet aspect de notre travail montre aussi que différents services interviennent ensemble concernant une seule et même situation ou personne car certains éléments sont interdépendants comme le séjour et les droits sociaux.

Toutefois, cette collaboration n'est pas toujours évidente car certains services disposent de peu voire d'aucune connaissance en droit des étrangers, ce qui peut aboutir à la diffusion de mauvaises informations ou à des incompréhensions pour nos bénéficiaires.

Le service psychologique

1. Contexte et démarches

A partir du constat récurrent des problèmes de santé mentale affectant certaines personnes fréquentant son service sociojuridique et de l'absence d'un service spécifique pour la prise en charge psychologique des personnes étrangères sur le territoire de la province de Luxembourg, le CINL a développé depuis 2014 un service spécifique à cet effet. Au fur et à mesure des années et grâce au soutien du Gouvernement de la Région Wallonne, le service d'accompagnement psychologique s'est étoffé et compte actuellement trois psychologues qui travaillent tous à temps partiel : Frederik Descheemaeker (depuis janvier 2018 à ½ temps), Sandrine Meunier (depuis novembre 2018 à ½ temps) et Bénédicte Guebs (depuis février 2019 à 3/5 temps). Tous les trois sont des cliniciens expérimentés : ils ont connu d'autres contextes de travail thérapeutique avec des personnes précarisées avant le CINL.

En outre, collaborent aussi à la mission du service d'accompagnement psychologique, Séverine Robin,

coordinatrice administrative du CINL, qui assume une bonne partie des aspects administratifs et organisationnels du projet, et Christophe Renders, coordinateur du CINL, qui assure l'animation des réunions de service, représente le service auprès des partenaires et prépare les collaborations avec d'autres. Cependant le coordinateur est tombé malade au cours de l'année 2022 (à partir du mois de mai) et l'équipe a dû gérer les attributions du coordinateur par elle-même depuis lors.

L'association a posé le choix de se délocaliser sur différentes « antennes » pour se rapprocher du public qui fait face à des difficultés de mobilité. L'équipe des psychologues collabore étroitement avec leurs collègues du service sociojuridique qui offrent un accompagnement spécialisé au niveau administratif, juridique

- À Arlon : tous les lundis (un psychologue et une as)
- À Libramont : les mardi et jeudi (les 3 psychologues, un ou deux jours par semaine pour le 3/5 temps, et un as)
- À Marche-en-Famenne : tous les lundis (une psychologue et une juriste)
- À Vielsalm : tous les vendredis (une psychologue et un as)

Nous avons choisi cette constellation dans l'ambition de proposer un service de proximité sur l'ensemble de la province Luxembourgeoise. La présence de multiples grands Centres d'Accueil collectifs de Fedasil et de la Croix Rouge (notamment Stockem, Herbeumont, Sainte-Ode, Hotton, Bovigny, Sugny, Senonchamps) justifiait cette configuration. Par contre la dispersion du service provoque également des inconvénients importants (locaux, déplacements, transport des dossiers, dynamique d'équipe, personne solitaire sur une antenne, question de sécurité...). En 2023 il est prévu de faire une évaluation de ce fonctionnement. Les psychologues reçoivent les personnes sur rendez-vous. Des consultations individuelles, de couples, de familles, pour un public d'enfants et d'adultes, sont organisées dans chacun des lieux de nos antennes. Lorsque cela semble nécessaire, notamment dans le cas de consultations familiales, celles-ci sont menées en co-intervention (par deux psychologues du service). Parfois aussi, pour faire le point ensemble, le binôme psychologue / assistant.e social.e reçoivent conjointement un ou une bénéficiaire. Un mercredi sur deux, les psychologues du CINL se retrouvent en réunion d'équipe pour échanger sur leurs expériences, adapter la prise en charge, travailler le cadre de travail et organiser la répartition des demandes de consultations.

2. En 2022 nous avons également poursuivi les supervisions cliniques (4 fois) engagées avec Daniel Schurmans, psychiatre, psychothérapeute et co-fondateur du Dispositif Tabane à Liège. A partir des situations rencontrées sur le terrain, les supervisions sont l'occasion de faire un temps d'arrêt sur des situations singulières dans lesquelles les psychologues peuvent être « coincés ». Ces moments permettent de faire le point, de prendre du recul, chacun alimentant la réflexion à partir de ses expériences et ressentis. Ces moments de supervision font partie de la formation continue de l'équipe psychologique.

2. Vision et mission

« Le CINL entend contribuer à la construction d'une société interculturelle, hospitalière et inclusive, une société dans laquelle chaque personne, et en particulier l'étranger, se sente accueillie et respectée. Le CINL poursuit cet objectif en s'engageant spécifiquement pour la défense des droits fondamentaux et de la dignité des personnes étrangères en Belgique. »

Le service d'accompagnement psychologique du CINL a pour mission de permettre aux personnes étrangères en Belgique de se reconstruire et d'améliorer leur santé mentale,

- par des interventions directes et personnalisées en faveur de ceux et celles qui, principalement en Province de Luxembourg, sont dans une souffrance psychique particulière en raison de leur situation d'exil,

- par le développement des interventions de type collectif ou communautaire avec le même public,

- et par sa participation au développement d'un réseau d'acteurs psychosociaux au bénéfice de la santé mentale de la population étrangère en Province de Luxembourg en particulier et en Wallonie en général. Comme initiative associative insérée dans un service pluridisciplinaire qui a notamment pour but la défense de la dignité et des droits des personnes étrangères, le service psy du CINL ne souhaite pas se cantonner à une approche psychothérapeutique classique (l'offre de séances de psychothérapie individuelles ou familiales) mais voudrait aussi développer des approches psychologiques émancipatoires ou libératrices qui visent à accompagner les personnes dans la (re)construction d'une fondation qui leur permette de faire entendre leurs voix et faire valoir leurs droits. Ceci passerait notamment par des approches de type communautaire.

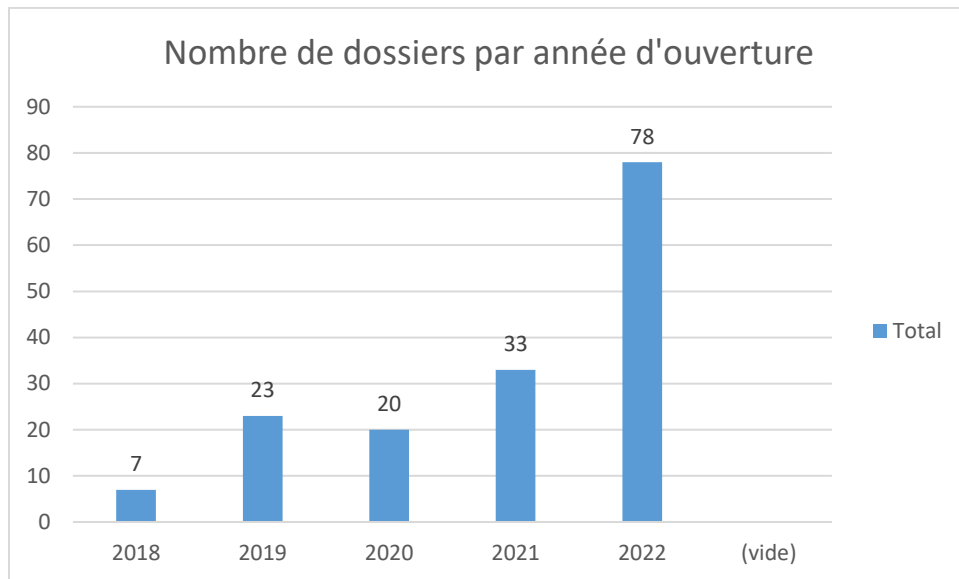
Le service psy ne veut pas seulement soutenir les personnes étrangères dans leur souffrance mais les accompagner dans un travail pour changer les causes de leur souffrance, et notamment celles liées aux politique d'immigration et d'accueil.

Vu le faible taux d'emploi affecté à la dimension psychologique pour l'ensemble de la province (2 mi-temps et un 3/5), ainsi que le choix posé de l'association de se délocaliser sur différentes antennes pour se rapprocher du public qui fait face à des difficultés de mobilité, ces approches sont réalisées en collaboration ou attendent pour la plupart de pouvoir être affectée à du temps de travail dans le cas où ce serait possible.

3. Statistiques et vignettes cliniques

3.1 Nombre de prises en charge

Sur l'année de 2022 l'ensemble de l'équipe était engagé dans 161 dossiers (individuel / couple ou en famille) différents et nous avons effectué au total 868 consultations. Ces chiffres sont du même ordre que les années précédentes (2019, 2020 et 2021). En 2022 nous avons eu 102 nouvelles demandes de suivi. Nous sommes obligés de fonctionner avec une liste d'attente (avec une durée variable : entre quelques semaines et quelque mois).



Comme la graphique ci-dessus nous le montre, la plupart des dossiers (78/161) sont 'nouveaux' et ont été ouverts en 2022, mais nous restons également engagés dans des dossiers qui ont été ouverts antérieurement. Il est logique qu'il y ait un transfert de dossiers (33/161) de 2021 vers 2022 comme ce sont des dossiers qui ont été ouverts au cours de l'année 2021. Par contre il est important de bien interpréter les chiffres des « vieux » dossiers (ouverts depuis plus de 2 ans). Il ne s'agit pas forcément de dossiers de « très longue durée » mais plutôt de suivis qui sont devenus ponctuels ou de dossiers qui ont été ré-ouverts après qu'il étaient dormants pendant toute une période. Ces chiffres montrent que notre service fonctionne aussi comme un point de repère de confiance et dans l'idéal aussi comme un pont vers d'autres institutions.

→ Un exemple : Le service reçoit en 2018 une demande d'une assistante sociale (AS) d'un ILA dans la province. Suite à une visite à domicile, elle s'est inquiétée par rapport à la dynamique familiale et elle propose un suivi psychologique.

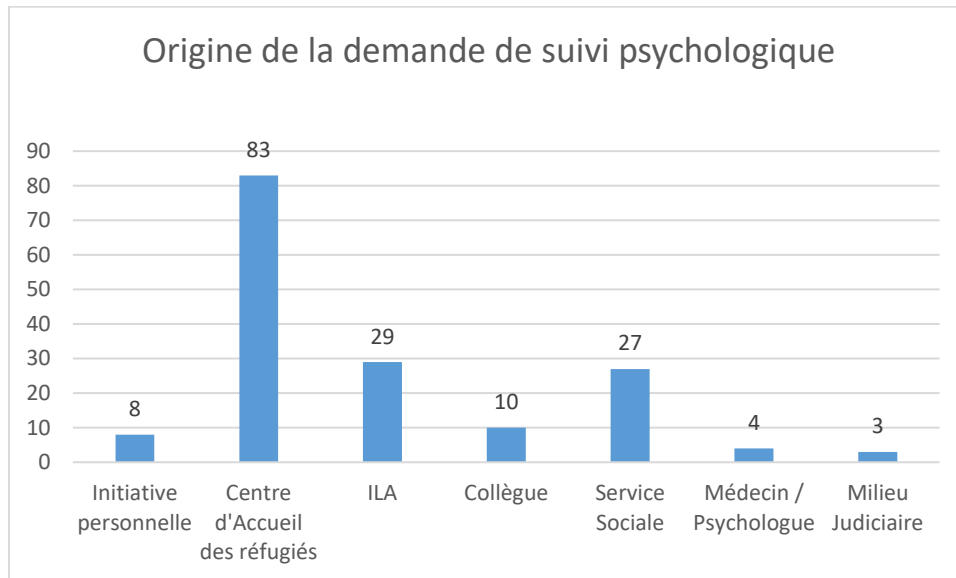
Dans un premier temps la famille est plutôt méfiante (« on n'est pas fou, pas besoin de psychologue »). Durant cette première séance on se limite à 1) faciliter la communication entre l'AS et la famille et nous soulignons leur résilience (une famille en fuite de la guerre et en route depuis 4 ans) et à 2) présenter notre service en tenant compte de leur vécu et leurs besoins. Un an et demi plus tard, leur AS reprend contact avec notre service parce que les parents expliquent que l'un des enfants présente des problèmes de sommeil, des cauchemars et des soucis d'énurésie. On rouvre le dossier et on propose des consultations pour ce garçon, accompagné par un de ses parents. En parlant avec les parents et en dessinant avec le garçon (10 ans) on apprend les atrocités que le garçon et toute la famille ont vu et vécu. En tant que psychologue on ne va pas forcément s'intéresser aux « faits traumatiques » en soi, on essaie surtout de recréer avec le garçon et son contexte (sa famille, son école...) une sécurité psychologique intérieure.

Malheureusement la condition sociojuridique précaire de la famille ne nous facilite pas le travail. En effet, la famille reçoit une réponse négative à leur demande de protection internationale ce qui fragilise encore une fois la dynamique familiale et la sécurité psychologique du garçon. Le garçon explique que son meilleur copain à l'école a eu une réponse négative aussi et qu'il a été renvoyé du centre. Il s'inquiète énormément pour son ami, il lui manque et il n'arrive pas à avoir des nouvelles de sa part. La nuit, il refait des cauchemars marqués par des reviviscences (violence dans un camp de réfugiés en Grèce). Lors d'une séance individuelle, le garçon explique également qu'il s'inquiète beaucoup pour sa maman. Il voit qu'elle pleure assez régulièrement toute seule dans son coin et qu'elle oublie ou se trompe de nom d'enfant. Lors d'une consultation avec sa maman où l'on parle de tout cela, la maman explique qu'elle a des problèmes de mémoire et de concentration. Elle explique également qu'elle s'est trompée de date durant l'interview au CGRA et par conséquent il y avait des incohérences entre son récit et celui de son mari. Elle est fatiguée, à bout de forces, sa famille lui manque, elle a accouché sur la route et maintenant elle craint que la famille soit refusée à cause d'elle. Oui, elle pleure de temps en temps toute seule dans son coin...

En collaboration avec la collègue du SSJ, nous remarquons à un certain moment que le dossier est en attente depuis presque trois ans et on propose de contacter l'avocat pour vérifier si celui-ci est prêt à introduire un dossier de régularisation pour cause de procédure d'asile anormalement longue (article 9bis). Neuf mois plus tard, la famille reçoit en effet un droit de séjour. Avec ma collègue, nous sommes très soulagés. Le stress par rapport à la précarité sociojuridique monte d'un cran quand cela concerne également des enfants.

3.2 Origine des demandes

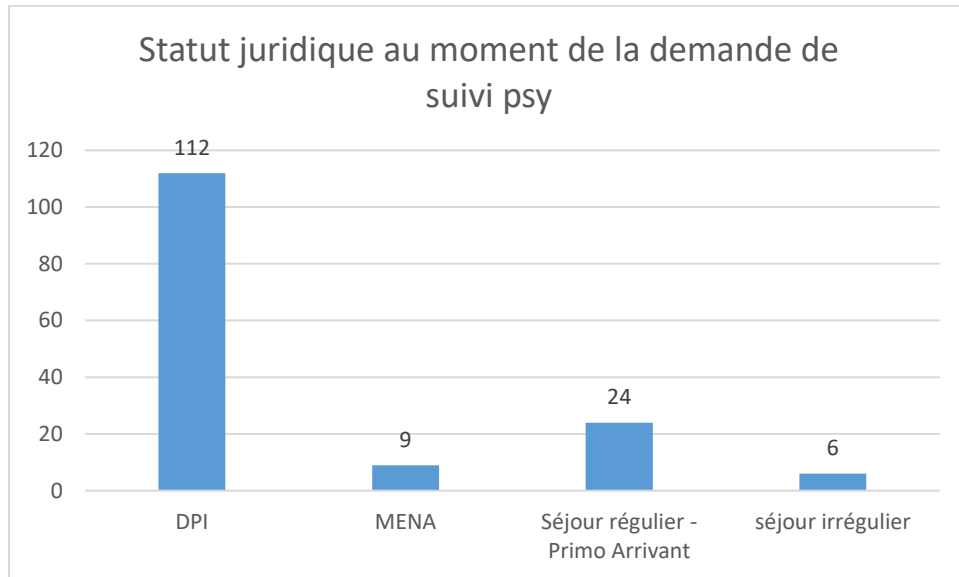
Le tableau suivant nous montre que la majorité (83 + 29 = 112/ 161 ou 68 %) des demandes proviennent des centres d'accueil des DPI (Demandeurs de Protection Internationale) (centres d'accueil collectif de la Croix-Rouge et de Fedasil et des ILA (Initiatives Locales d'Accueil des CPAS)).



Il y a relativement (8/161) peu de demandes qui sont faites par initiative personnelle. Peut-être que l'éclatement de notre offre sur l'ensemble de la province impacte la connaissance de notre service par les bénéficiaires et les partenaires. Il serait sans doute une bonne idée que notre service se fasse encore plus connaître auprès des institutions qui sont en contact avec des personnes qui ont pu obtenir un séjour régulier. Il y a également relativement peu de demandes qui viennent de nos collègues du SSJ (10/161).

En effet, vu la grande charge des DPI sur le service psychologique et la situation sociojuridique très précarisée de ce public, le service psychologique sollicite très facilement le SSJ. Mais le mouvement inverse ne se fait pas forcément. Un collègue du SSJ explique qu'environ 21 % de toutes les demandes d'aide faites au SSJ concerne des personnes avec un statut de séjour précarisé (12% de DPI et 9% de demandes de régularisation). Ces chiffres suggèrent que 80 % du public qui fréquente le SSJ aurait un séjour sécurisé et serait également plus à l'abri des conditions de vie très fragilisantes des DPI.

3.3 Statut juridique au moment de la demande



Les suivis psychologiques de Demandeurs de Protection International (DPI) sont souvent fortement colorés par la précarité de leurs conditions de vie. Les traumatismes du passé, les difficultés de vie dans un centre collectif et l'incertitude par rapport à leur futur interagissent et impactent fortement leur vie psychique.

Un jeune homme originaire de la Palestine demande à l'équipe médicale de son centre collectif de pouvoir voir un psychologue. Dans le cabinet il explique que son avocat avait conseillé un suivi. Monsieur dit qu'il a peur d'être renvoyé en Grèce. Il a dû faire sa Demande de Protection là-bas et a effectivement obtenu un droit de séjour. Par contre, les conditions d'accueil en Grèce étaient épouvantables : pas de suivi médical, pas d'hébergement, pas de travail. C'est une plainte récurrente des bénéficiaires qui ont traversé la Grèce et/ou ont obtenu un séjour régulier là-bas. Depuis des années Monsieur souffre de problèmes de genou, des séquelles d'un bombardement où la famille a perdu le père de la famille et suite auquel les autres membres de la famille ont dû quitter la ruine. Il veut me montrer toutes les preuves. Il a l'air désespéré. La panique risque de prendre le dessus. Lors de la prochaine consultation, il demande à pouvoir partir un peu plus tôt que prévu. Il explique que ses cousins ont disparu après leur traversée de la Méditerranée. Il voudrait pouvoir assister à un moment de prière à Bruxelles.

On peut remarquer que nous avons distingué les MENA (Mineurs non-accompagnés¹) des DPI. On reparlera des MENA dans un chapitre suivant. On voit également que nous accompagnons des personnes et des familles en séjour irrégulier. La prise en charge de ce dernier public est un défi du fait de leur exclusion des droits sociaux basiques. Une petite vignette :

Ana a 15 ans et elle revient depuis septembre 2022 avec sa maman dans le cabinet. Elle est très timide et parle à peine et très silencieusement. Sa maman explique qu'elle a du mal à se concentrer à l'école et qu'il serait peut-être une bonne idée que l'on puisse se parler un peu pour vider son sac. Il y a trois ans, on avait suivi cette dame et ses 2 enfants. Ça fait 10 ans qu'ils sont en Belgique mais ils n'ont jamais pu obtenir un séjour régulier. Ils n'osent pas rentrer dans le pays d'origine. La situation à la maison est très compliquée. A l'époque, Mme m'avait expliqué que la présence du père de famille était très menaçante en général et qu'il y avait des passages à l'acte. On avait essayé de trouver une maison d'accueil pour femmes battues mais les portes restaient fermées à cause du séjour irrégulier de la famille. Durant les consultations depuis le mois de septembre, nous essayons de nous concentrer sur leur résilience. Lors des moments d'évaluation du suivi avec Ana et sa maman, elles expliquent qu'elles sont très contentes de pouvoir venir parler dans le cabinet. Cela leur permet d'oublier pendant un instant leurs problèmes et de se sentir mieux. Ana s'ouvre de plus en plus. La maman trouve également de l'aide scolaire pour sa fille et ses résultats scolaires s'améliorent.

¹ Les MENA que nous avons rencontré durant les séances de psycho-éducation n'ont pas été repris dans ces chiffres-ci. Durant ces séances dans le centre de Stockem, nous avons rencontré une 15-aine de jeunes.

Bien que dans les suivis avec des personnes qui ont pu stabiliser leur statut de séjour, le travail thérapeutique soit plus classique, il n'en reste pas moins que le parcours d'insertion se révèle épineux également. Les personnes se croient « arrivées », or il s'agit de quantités de nouveaux départs. Livrées à elles-mêmes, elles doivent trouver un habitat avec les faibles revenus à disposition. Il s'agit de dépasser les difficultés d'apprentissage du français ou d'insertion par le travail, le vécu récurrent de discrimination ou de racisme. Aussi, il s'avère que le trauma du passé se marque parfois davantage une fois levé le stress de la procédure.

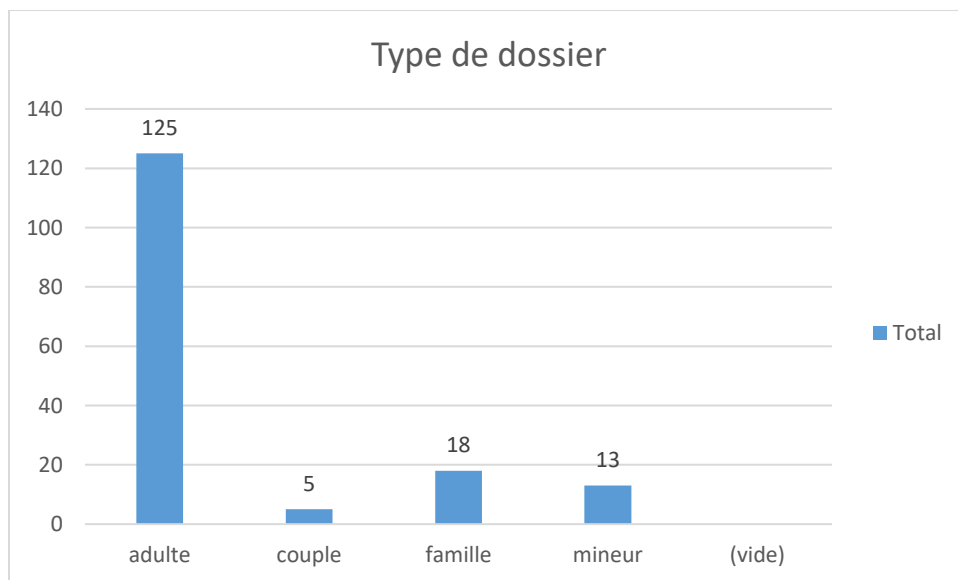
Un CPAS dans la région demande un suivi psychologique pour un homme d'une cinquantaine années. Au début du suivi il parle principalement de sa santé physique. Monsieur explique ses problèmes de thyroïde et il a l'impression que ses problèmes de concentration et de mémoire sont liés à ce problème-là. Dans son pays d'origine il occupait un poste important au sein d'une administration, il était un homme respecté. Il a vécu pendant 5 ans dans un centre d'accueil collectif. Bien qu'il ait fini par obtenir le statut de réfugié, il a l'impression d'avoir perdu le goût de la vie, il n'y voit plus de sens et se sent détruit intérieurement. Il se sent dépassé par les exigences d'apprendre la langue et de trouver du travail. Il n'y arrive pas. Il est arrivé seul et il n'a pas de famille en Belgique. Dans la petite ville où il réside, il ne connaît pas beaucoup de monde et il se sent très isolé. Monsieur explique qu'il est très content de pouvoir venir à la consultation une heure toutes les deux semaines, il se sent pris au sérieux et respecté par le binôme de l'interprète et le psychologue. Nous soutenons cet homme dans sa quête de sens, où ses démarches d'apprentissage de la langue française, sa recherche de travail, sa foi pieuse et ses aspirations intellectuelles cherchent à être conjuguées.

Un centre qui propose des cours de français nous fait la demande d'un suivi psychologique pour un jeune homme de 26 ans d'origine afghane. Il avait expliqué au professeur qu'il a du mal à se concentrer pendant les cours. Lors de la première consultation, ce monsieur explique qu'il revit continuellement des violences policières graves vécues lors de sa traversée des Balkans. Depuis lors, il souffre de troubles de sommeil. En plus, il préfère se tenir à distance des autres. Il sent qu'il pourrait s'énerver très facilement. Il a besoin d'être soigné parce qu'il ne veut pas perdre le

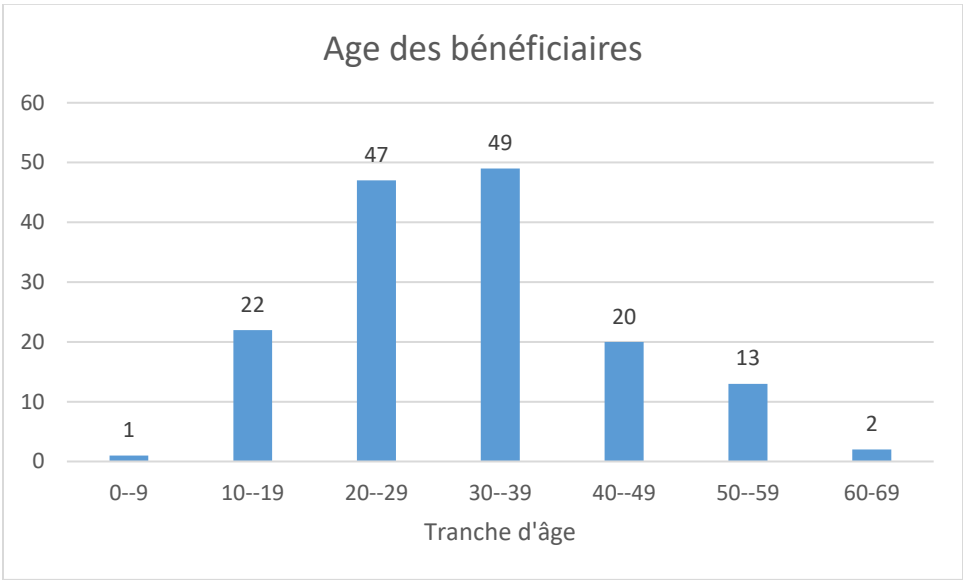
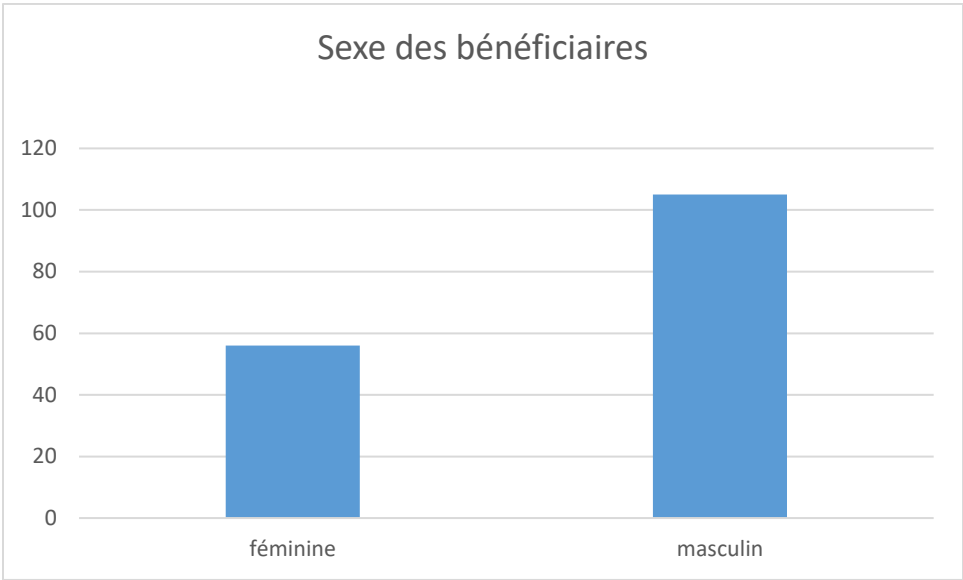
travail qu'il vient de décrocher. Il est content d'arriver à parler avec le psychologue sans avoir besoin de pleurer. Un homme n'est pas sensé pleurer et il trouve qu'il a déjà beaucoup trop pleuré dans sa vie.

3.4 Sexe et âge des bénéficiaires

A partir du prochain graphique on pourrait croire que nous travaillons principalement avec des adultes « solitaires ». Il nous semble que ce graphique ne reflète pas forcément la réalité du terrain. La plupart du temps les demandes de suivi psychologique sont faites au nom d'une personne et ces demandes sont enregistrées dans notre base de données. Au cours du suivi, on se rend compte que la personne est également une mère ou un père. Il faudrait faire une analyse plus sophistiquée de la base de données de CRESAM pour pouvoir mieux représenter la réalité du terrain. Les mineurs que nous accompagnons lors des séances collectives ne sont pas non plus enregistrés dans la base de données.

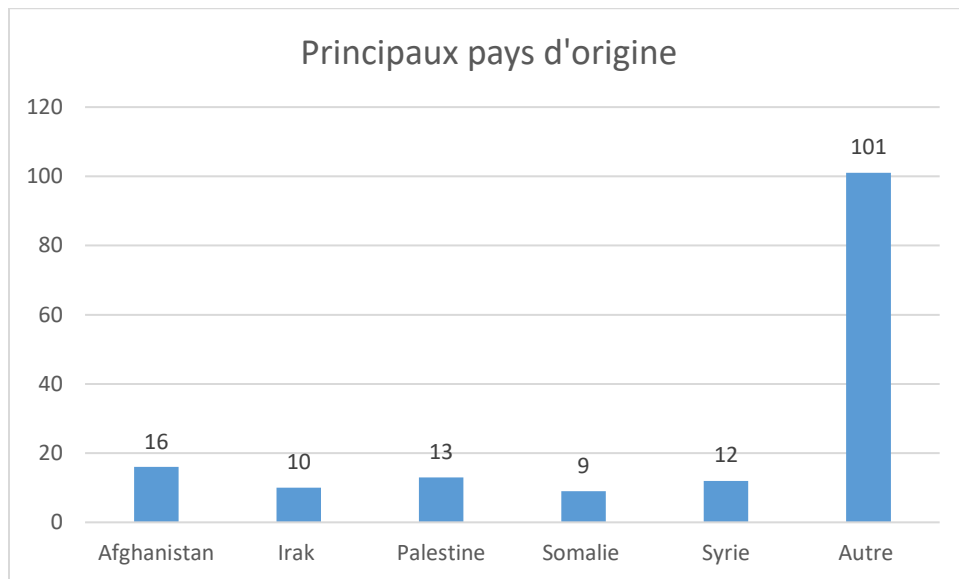


Dans les prochains graphiques on peut voir le sexe et l'âge des bénéficiaires. On voit que 2/3 des bénéficiaires sont masculins et 1/3 sont féminins. On peut également voir que 2/3 des bénéficiaires sont des vingtenaires et trentenaires.

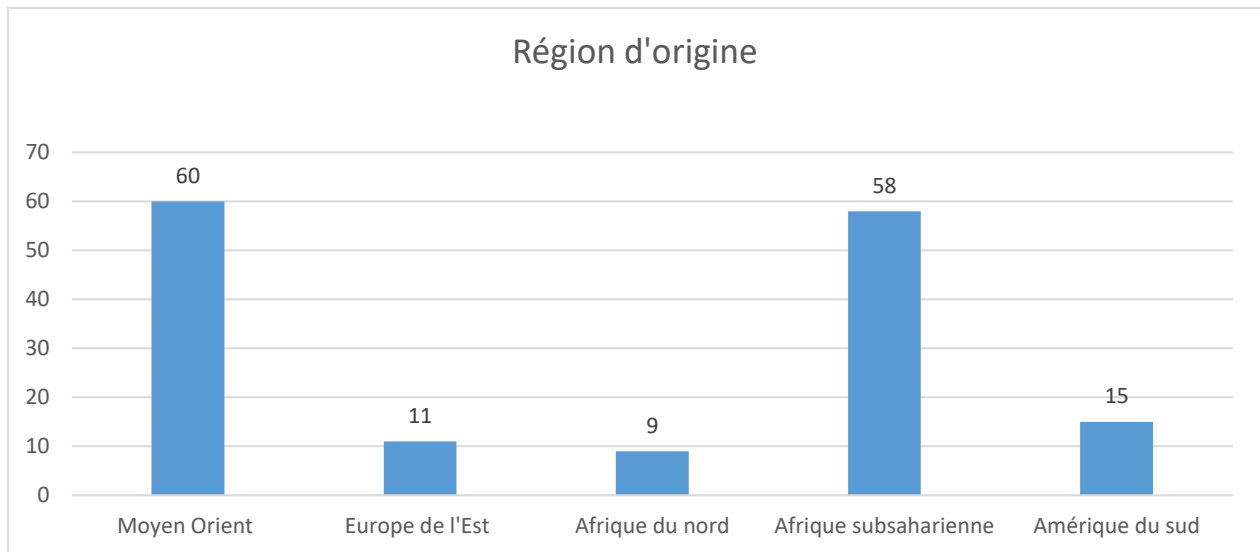


3.5 Principaux pays d'origine

Le prochain graphique montre l'énorme diversité dans les origines de nos bénéficiaires. Sur les 161 différents suivis, on compte 40 différents pays ! Les 5 pays d'origine les plus récurrents sont l'Afghanistan, l'Irak, la Palestine, la Somalie et la Syrie.

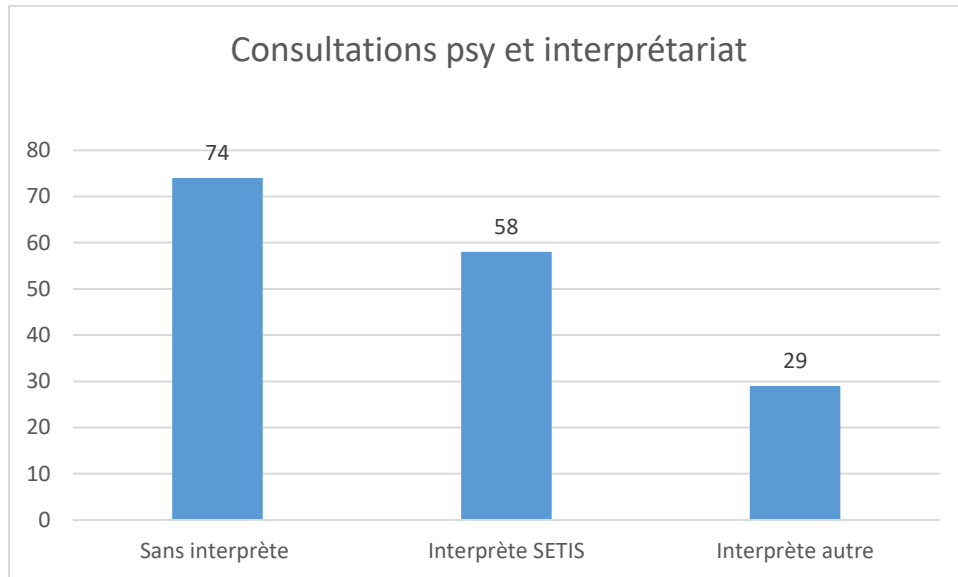


Bien que nous devons constater que presque 40 % de nos bénéficiaires sont originaires de ces zones de conflit important, on doit également noter que plus que 60% de nos bénéficiaires viennent d'ailleurs, de régions différentes dans le monde. Le prochain graphique montre qu'il s'agit principalement de personnes issues du Moyen Orient et de l'Afrique Subsaharienne.



Après le déclenchement de la guerre en Ukraine et l'arrivée de cette population en Belgique nous nous attendions à accueillir cette population dans nos cabinets. Bien que nous ayons reçu 5 demandes de suivi pour des personnes, la plupart de ces suivis n'ont pas été entamés. Un retour que l'on a eu est que les personnes ont préféré faire un suivi auprès de psychologues ukrainiens ou russophones – même s'il y a une liste d'attente. Par contre, à partir de quelques coups de téléphone (lors des analyses de demandes), nous avons eu le retour qu'il y avait une demande récurrente des familles qui accueillaient des familles ukrainiennes. L'hospitalité en Belgique envers cette population a été inédite, aussi bien au niveau étatique (droit de séjour et aide social inconditionnels) qu'au niveau communautaire (des familles qui ont ouvert les portes de leur foyer). Le revers de la médaille – il nous semble, d'après les quelques retours que nous avons reçus - a été le manque de possibilités de négociation (manque voire absence de personnes tierces et interprètes) pour mieux organiser la cohabitation de longue durée, qui s'annonçait pas à pas.

3.6 Collaboration avec les interprètes



Dans la collaboration avec les interprètes, il se crée souvent un triple alliance (bénéficiaire / interprète / psychologue). A partir de ce constat, nous essayons de préserver la même constellation (psy / interprète) tout au long de l'accompagnement du bénéficiaire. En effet, on remarque que les bénéficiaires font confiance à une personne et cette confiance n'est pas toujours facile à transférer à une autre personne.

Suite à la crise sanitaire, la pratique de la visioconférence est devenue très courante. Plus de la moitié des consultations avec interprète se font par visioconférence, cela pour une plus grande flexibilité et donc une prise en charge plus rapide et efficace, mais parfois au détriment de la qualité de la relation avec les patients, surtout les plus fragilisés, dont la présence de l'interprète, en tant que premier interlocuteur, s'avère parfois un élément clé de la prise en charge.

Ainsi, ce changement continue à nous questionner. Le fait que l'interprète se retrouve « coincé » dans un écran change la dynamique de la consultation. Cela implique également une « gymnastique » dans l'organisation du setting : comment est-ce que nous nous positionnons pour que nous puissions nous voir ? Où pose-t-on l'écran ? Il y a des changements à faire dans l'organisation de l'espace pour que chacun puisse voir les autres dans le triangle de la prise en

charge. Il y a parfois une perte d'information dans la communication non-verbale. En outre, le fait de ne pas être à l'abri de problèmes de connexion peut être très perturbant pour les différentes personnes impliquées. Lors d'une consultation émotionnellement chargée, cela peut être une source de stress imprévue. Sachant que plus que la moitié de nos consultations avec interprète se font en visioconférence, ces problèmes « pratiques » ne sont pas anodins.

Bien que nous considérons les interprètes comme de vrais partenaires dans le travail thérapeutique, nous remarquons également qu'il y a des moments de confusion récurrents lors du processus de la traduction. Le dispositif thérapeutique nous permet de dissoudre les confusions / incohérences qui se créent inévitablement. Cette observation nous interpelle par rapport aux interviews faits dans le cadre de la procédure d'asile. Le trauma du passé, le stress d'un moment aussi décisif, mais aussi la traduction sont des facteurs qui créent de la confusion et des incohérences. Comment y voir clair ?

4. *Approches spécifiques et projets de l'équipe psy*

4.1 La situation des Afghans et le projet de psycho-éducation avec des MENA afghans

L'accueil exceptionnel des ukrainiens a également provoqué une sensation de deux poids-deux mesures auprès des autres communautés de demandeurs de protection internationale en Belgique. Alors que la condition même d'être en demande de protection est déjà fragilisante pour la santé mentale des personnes concernées, nous nous sommes particulièrement inquiétés pour la situation des Afghans en Belgique. Après 20 ans d'occupation par des forces étrangères, c'est le retour à la case départ et ce sont à nouveau les Talibans qui dirigent le pays. Ce chamboulement a évidemment provoqué de graves inquiétudes auprès de nos bénéficiaires. Un garçon de 13 ans explique par exemple que sa maman pleure tout le temps parce que son frère à elle a disparu depuis septembre 2021 et qu'ils n'ont plus de nouvelles depuis lors. Evidemment que la santé mentale de cette dame – et de toute cette famille – est fragilisée. Leurs pensées sont avec leurs proches dans le pays – et il est difficile d'imaginer qu'il pourrait en être autrement. On pourrait dire que la condition même d'être exilé d'un pays en péril crée des problèmes mentaux mais ne constitue pas pour autant une 'maladie psychique'. Le travail consiste plutôt à renforcer leur capacité à gérer des facteurs de stress chronique.

Dans le centre de Stockem nous (en collaboration avec le Dr Myriam Scholtès, médecin et psychothérapeute et avec l'équipe médico-sociale du centre – Mme Delforge Anne-Sophie & Mme Weicker Marie-Noëlle) avons eu trois séances de psycho-éducation collectives avec un groupe de mineurs afghans. Durant ces séances, nous essayons d'identifier des sources de stress et de trouver des moyens pour mieux les gérer.

A partir de nos expériences antérieures nous avons identifiés 4 piliers de stress récurrents :

- Les conditions de vie dans le centre,
- Le fait de se retrouver dans une procédure d'asile dont le résultat est très incertain,
- La situation d'exil – l'adaptation à un contexte culturellement très différent, le fait d'être livré à soi-même et l'absence d'autorité parentale,
- Les séquelles des traumatismes vécus dans le pays et/ou sur la route de la migration.

Il va de soi que ces jeunes ont été obligés de « grandir » très vite. Evidemment ils sont inquiets par rapport à la situation de leur famille dans le pays et souvent, ils souhaitent pouvoir s'insérer au plus vite sur le marché du travail pour pouvoir soutenir leurs proches avec de l'aide financière. Habituellement nous essayons d'accueillir le vécu et le stress de ces jeunes et de nous focaliser sur les ressources individuelles et collectives dont ils disposent. A partir d'une approche plus institutionnelle, nous essayons également de trouver des pistes pour qu'ils puissent aménager leur vie quotidienne dans le centre et à l'école. On explore la possibilité de faire un atelier de cerfs-volants, d'organiser une compétition de cricket ou de badminton... L'équipe médico-sociale soutient cette demande et cela crée une dynamique constructive. Ensemble, on cherche comment ils peuvent interpeller d'autres jeunes qui perturbent les classes à l'école. A l'aide des cartes du jeu 'DIXIT' on essaie de trouver des ressources intérieures ou on propose un exercice de méditation guidé. Mais, il nous faut l'avouer également, de temps en temps les dires et le vécu de ces jeunes nous laissent bouche bée. Lors de la dernière séance collective, on nous explique qu'il y a eu ces derniers temps beaucoup de décisions négatives par rapport à la demande de protection des Afghans. Chaque décision négative individuelle impacte également les autres jeunes. La question qui tourne en boucle dans leur tête est : « qu'est-ce qu'il adviendra de moi ? ». C'est peut-être la question principale de tous les DPI mais dans le cas des Afghans la réponse est encore un peu plus compliquée : comme la Belgique ne reconnaît pas la légitimité du gouvernement Taliban, les Afghans déboutés dans leur procédure d'asile sont également considérés inéligibles. Le paradoxe est assez affolant : la Belgique n'accorde pas de protection à des ressortissants d'un pays dont le gouvernement est considéré illégitime et dangereux.

Lors de ces séances collectives, on sent le désespoir sous-jacent, mais à de multiples reprises, on est également surpris de leur volonté de se mettre en route avec les astuces que nous leur proposons et de leur capacité de mettre des paroles sur leur vécu. Le retour des collaboratrices du centre est positif : elles expliquent que souvent, après les séances, la relation avec ces jeunes s'est approfondie, comme si la confiance avait grandi... On considère ce retour comme un beau compliment pour notre coopération parce qu'il nous semble que c'est notamment la confiance mutuelle qui est l'enjeu principal dans le suivi de ces jeunes et des demandeurs de protection internationale en général.

4.2 Quelques réflexions et nœuds récurrents par rapport aux DPI

Bien que le public préférentiel à la base du service psychologique au CINL soit les personnes disposant d'un droit de séjour, force est de constater que la majorité des sollicitations vient des personnes en demande de protection internationale ou des personnes qui les accompagnent.

Il va de soi que ce public a connu des conditions de vie difficiles dans le passé, que ce soit dans le pays natal ou sur les routes périlleuses de la migration. Nous voyons très régulièrement les séquelles de ce passé traumatique : la symptomatologie d'un stress post traumatique est très récurrente auprès de ce public. Mais contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce n'est pas en arrivant en Belgique que le ciel se dégage. Les témoignages que nous recevons dans nos cabinets nous obligent à reconnaître que l'accueil conditionné par la vie dans un centre collectif, ainsi que la procédure d'asile, revivifient les traumatismes du passé et/ou créent de nouvelles fragilités.

Evidemment, la vie dans un centre collectif représente un défi en soi : la promiscuité, l'hygiène dans les pièces communes, la cantine industrielle, le devoir de vivre ensemble avec différentes nationalités en ne partageant pas la même langue, culture ou religion. A cela s'ajoute l'instabilité même, dans des centres où il y a tout le temps des gens qui arrivent et partent avec de bonnes ou de très mauvaises nouvelles. Présentes également sont les inquiétudes pour des proches qui sont restés dans le pays. Force est de constater que ce public en DPI est obligé de travailler sa résilience et de puiser dans ses ressources.

Plus insidieuses, par contre, sont les séquelles dues à la précarité sociojuridique. Les DPI vivent souvent dans un temps suspendu : « Est-ce que l'on m'accordera un droit de séjour ? Et qu'est-ce qu'il adviendra de moi / de ma famille / de mes enfants si ce n'est pas le cas ? ». Il s'avère très difficile de se projeter dans un futur dont on ne connaît ni le temps ni l'espace. Les demandeurs sont souvent mal informés ou disposent même d'idées délirantes par rapport aux modalités de la procédure. On peut citer deux exemples : un jeune MENA s'écrie qu'il ne comprend pas que la Belgique ne lui ait pas accordé le droit de séjour, il est toujours allé à l'école et il a toujours été respectueux et gentil ; un homme explique qu'il est certain que les collaborateurs du centre où il réside sont au courant de ce qu'il a expliqué au CGRA, c'est la raison pour laquelle ils le regardent bizarrement ». Ces exemples sont légions.

Malheureusement, il nous semble que ce genre de délire est facilité par l'insécurité inhérente à la procédure d'asile. Les rapports entre les DPI et la fonction des Officiers de Protection sont fortement marqués par la méfiance. Le fait de faire une interview où la personne doit prouver qu'elle a besoin de protection par l'état Belge est une énorme épreuve dont on ne peut pas sous-estimer l'impact sur le psychisme. Les interviews et les jugements faits par l'OdE, le CGRA et le CCE seront déterminants pour leur droit de séjour et aussi pour le reste de leur vie, leur famille, leurs enfants.

4.3 Supervision de psy indépendants accompagnant des personnes d'origine étrangère en province de Luxembourg

En 2022, le CINL a mis en place une supervision clinique pour les psychologues accompagnant des personnes d'origine étrangère. Cette supervision a été encadrée par Bénédicte du service psy. Cette supervision est partie du constat fait par les psychologues du CINL d'un sentiment de solitude et d'un manque d'encadrement des différents psychologues indépendants travaillant tant dans les différents centres accueillant des demandeurs d'asile que ceux travaillant dans le domaine de la santé mentale (Service de santé mentale, Planning familial, etc.)

Pour accompagner ces différentes séances, notre service a fait appel à Daniel SCHURMANS, psychiatre et fondateur du Dispositif Tabane à Liège.

Pour l'année 2022, 4 séances ont été proposées. Le 29 mars, le 14 juin, le 13 septembre et le 13 décembre.

Les différentes séances ont été construites à partir des situations vécues par chacun dans sa pratique au quotidien.

Lors de la première supervision, 7 personnes étaient présentes. Lors des supervisions suivantes, un noyau de 4 personnes toujours les mêmes ont assisté aux supervisions. Lors de la dernière séance une évaluation a été réalisée afin de vérifier l'impact et l'intérêt de ce genre de supervision.

D'un avis général, tous les psychologues ayant participé ont mis en avant l'intérêt de pouvoir partager leur pratique professionnelle avec d'autres. Les nombreux échanges sur la pratique spécifique du travail avec un public d'origine étrangère est un domaine particulier. Ces supervisions ont permis notamment de clarifier la position de l'interprète, de discuter de l'impact des attestations psychologiques dans l'obtention d'un droit de séjour, de comparer et de discuter des différentes pratiques des uns et des autres mais aussi d'avoir un éclairage « ethno psychiatrique » sur la souffrance psychique.

Malgré l'intérêt général, nous constatons quand même que certains ont du mal à trouver et à présenter des cas cliniques. Ainsi, concernant la méthode utilisée qui consistait à partir de situations cliniques vécues par les psychologues/psychothérapeutes, certains ont manifesté le souhait d'avoir un éclairage théorique plus approfondi. Nous nous interrogeons donc sur la méthode à utiliser pour l'année 2023. Faut-il davantage amener un apport théorique avec l'aide du superviseur ?

Pour 2023, il serait également intéressant d'élargir le groupe. Comment aller à la rencontre de nouveaux thérapeutes ? Dans la pratique, nous nous rendons compte que combiner les différents agendas de chacun relève d'un véritable défi.

Il nous semble intéressant de renouveler l'expérience en 2023, en tâchant d'agrandir le groupe et d'adapter la méthodologie.

4.4 Approches corporelles en thérapie

L'approche corporelle est pratiquée par l'une des psychologues, que ce soit en entretien sans interprète ou avec interprète. Ce qui nécessite également de pouvoir inclure l'interprète dans ce cadre d'intervention : comment ça se passe, le besoin du patient, la place de chacun, quelle sécurité mettre en place pour que le patient puisse rentrer dans cette expérience d'intériorité et de ressentis.

Alors que le trauma fige la pensée, provoque de nombreuses réactions hypnotiques de protection telles que la dissociation, l'anesthésie corporelle et émotionnelle, la dépersonnalisation, le figement, la distorsion spatio-temporelle, ... provoquant à leur suite dépression, troubles du comportements, altérations cognitives, instabilité émotionnelle, psychosomatismes, ...il s'agit de créer un espace de sécurité et de remise en mouvement par le ressenti.

Il y a traumatisme parce que le choc émotionnel de l'incident traumatique, provoquant un état modifié de conscience, s'est imprimé dans le corps, au niveau des 5 sens. Ce choc émotionnel et l'état de conscience modifié se réveillent à l'occasion de la rencontre fortuite de quelque élément qui rappelle, en remontant la chaîne associative, l'incident traumatique.

Là où le trauma laisse la personne exilée d'elle-même, comme à côté, l'approche corporelle tente de réunifier la personne par l'entrée du corps justement.

Le rôle du cerveau est de donner du sens à l'état du corps dans lequel on est. Ainsi, une personne traumatisée est devenue conditionnée à craindre ses propres sensations internes. La réaction de figement par exemple qui ne peut aboutir à son terme, se transmuter, devient chroniquement associée à la peur et à d'autres émotions négatives. Une fois que cette association est établie, ce sont les sensations physiques liées au figement elles-mêmes qui suscitent la peur. Une thérapie efficace vise à briser cette boucle de rétroaction en aidant une personne à endiguer en toute sécurité ses puissantes sensations, émotions, et impulsions sans être submergées. Ainsi la réponse de figement mise en place de façon utile et efficace face à l'événement, peut se dissoudre.

L'approche de somatothérapie par le toucher sensitif propose un toucher doux et respectueux du rythme de la personne, en synchronisation respiratoire, qui la « suit » en quelque sorte. Il s'agit de permettre au patient de rentrer en contact, par le toucher, avec son énergie vitale, avec ses ressentis corporels, pour rentrer à l'intérieur d'elle-même et avant tout trouver un espace de détente et de sécurité. Après 10 minutes de massage, il n'est pas rare que la personne se trouve en état sophronique, état de conscience modifié, entre la veille et le sommeil. Cet état est en soi très apaisant et réparateur : là où le corps était devenu un lieu à fuir, affecté par le traumatisme et les difficultés de parcours, il se trouve être un lieu de sécurité. Lieu de sécurité, dans le lien thérapeutique. Ainsi, contrairement à une approche de relaxation individuelle, les éléments de la relation sont impliqués, mobilisant le transfert de la personne.

Ainsi l'expérience de cette patiente ukrainienne qui se met à pleurer pendant le massage, ayant connecté un sentiment maternel au travers du toucher, ce qui à son grand désarroi lui fait verser de chaudes larmes, ne comprenant pas pourquoi « quelque chose de bien » la fait pleurer. Elle parle alors du lien à sa mère qui a toujours été dure avec elle, toujours plus vite, courir, la critiquant dans ses envies, aspirations, projets, et de la relation qu'elle tente avec difficulté d'établir avec sa fille, plus complice, présente dans l'écoute. Elle sent une carapace qui peut s'ouvrir, donnant accès à d'autres possibilités en elle.

L'attention est orientée, par le ressenti, vers la partie non traumatisée, traumatisable de la personne. La personne (ré)apprend à se poser dedans, dans cette part mystérieuse mais profondément agissante. Il s'agit d'un chemin de confiance et de résilience qui se fait en simplicité une fois l'accord du patient donné pour faire l'expérience. "Et si on essayait?" Cet accord est relativement facilement obtenu, au-delà des cultures, religions, ... du fait que le patient s'en réfère au thérapeute "qui sait" ce qu'il y a lieu de faire pour aller mieux. Il lui prête un certain savoir le temps de... Une fois l'expérience engagée, le patient est libre de souhaiter continuer dans ce sens ou non, voire d'adapter l'approche, en fonction de son ressenti. Tout cela se discute en séance et s'aménage en fonction des vécus de chacun.

Sur un plan fondamental de l'être, il y a une dimension où le mystère profond de la vie peut être connecté, en dehors de tout problème. Le bavardage intérieur passe à l'arrière-plan pour laisser

place à une expérience corporelle rééquilibrante. Traverser la peur, la résistance initiale, se détourner du trauma pour connaître la nature vivante de ce qui se passe dans l'ici et maintenant.

Le cas de ce patient burundais qui ne dort pas depuis plusieurs mois, au maximum deux heures par nuit, qui dès la première séance a retrouvé une possibilité de s'endormir plus tôt, et à partir des suivantes, va pouvoir réorganiser ses rythmes de sommeil de manière assez rapide.

Le cas de ce patient ex enfant soldat, qui malgré le fait qu'il semble rester totalement en contrôle durant le temps corporel, témoigne du fait que les cauchemars (principalement être poursuivi par des personnes sans en voir le visage pour être abattu) ne sont plus là et que par ailleurs, maintenant, il rêve beaucoup. Ainsi, sa vie onirique semble sortir d'une répétition traumatique pour s'apaiser et devenir beaucoup plus riche. Ce patient peu bavard témoigne également que sa vie s'est nettement améliorée. Il sent diverses possibilités présentes même dans le cas où sa situation de sans papier devrait s'éterniser.

Parfois, le trauma se manifeste, dans la part corporelle qui est restée bloquée dans son mouvement lors de l'événement traumatique. Il s'agit alors d'accompagner la personne à vivre cette onde jusqu'à son terme pour retrouver l'apaisement et l'homéostasie. La personne peut alors faire l'expérience d'une régulation en situation de stress, retrouvant un sentiment de bien-être là où la dérégulation avait pris place, générant des cognitions altérées en lien avec ce vécu. L'exemple le plus frappant de ces cognitions altérées est le sentiment de honte et de culpabilité. Il est en effet plus confortable de remettre en cause son monde intérieur à partir de sensations profondes d'insécurité qui persistent, que la perception du monde extérieur qui peut continuer à être vécu comme "suffisamment bon" malgré le choc traumatique. La personne peut faire l'expérience d'un remodelage de câblage, assouplissant les schémas relationnels, émotionnels, ... retrouvant une capacité à remplir à nouveau son besoin d'être en connexion avec elle-même et les autres. Augmentation de la confiance en soi, sentiment d'identité, détente, apaisement relationnel, vitalité, sécurité, sont autant d'aspects qui peuvent être travaillés et améliorés.

Le cerveau au niveau de sa part profonde autrement nommée l'inconscient, est incapable de distinguer les événements réels et imaginés, le passé, du présent, du futur. L'hypnose joue avec ces propriétés du cerveau pour permettre une régulation corporelle et émotionnelle et de nouvelles cognitions.

L'hypnose réassociative du trauma remet avant tout la personne dans un « bon moment », lieu de sécurité et de bien-être, sollicité en imagination, pour pouvoir rentrer en connexion avec les ressentis corporels positifs qui en découlent, points d'ancrage et d'appui, qui seront le gouvernail de la séance. Lorsque la personne est prête, elle peut être mise en contact avec l'expérience traumatique pour en changer les éléments significatifs et en ressentir la correction corporelle et émotionnelle, elles-mêmes ancrées dans le présent. Ceci afin de sortir du figement et de la répétition traumatique perpétués par les protections hypnotiques poursuivies au-delà du trauma, et qui sont en réalité dysfonctionnelles hors de ce contexte. L'hypnose PTR utilise le déploiement de l'imaginaire et l'attention sur les 5 sens en vue d'une modification perceptive réparatrice. Elle s'appuie sur les protections hypnotiques mises en place par le patient pour ensuite les quitter, car devenues inutiles une fois la problématique résolue au travers d'elles.

Ainsi le cas de cette patiente guidée en hypnose essentiellement par le son (« J'entends mon patron qui rigole et ça me met en joie », m'indiquant par-là que l'audition est un canal privilégié pour elle) et qui réagira à mes propositions d'actions successives ponctuées de « pouf », « pouf » en transformant son mari violent en « pouf » pour y déposer ses pieds boueux, pour ensuite le porter et le jeter au container, avec tout l'alcool, les cigarettes, les dettes de ce monsieur supportés par madame.

Au sortir de cette séance, au passage très joyeuse, la patiente riant tout en faisant l'action réparatrice en imagination et en sentant le soulagement corporel subséquent, la patiente s'est trouvée très sereine pour aborder la suite des démarches de séparation avec son mari violent.

5. Partenariats

En vue de mener à bien ses missions dans l'accompagnement psychothérapeutique des migrants, le CINL travaille en collaboration étroite avec différents organismes :

CréSaM	Concertation et coordination de la réflexion et de l'harmonisation des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique (voir plus loin).
Clinique de l'Exil (Namur), Santé en Exil (Charleroi), Tabane (Liège), Espace 28 (Verviers), Espace Sémaphore (Mons)	Réflexion et harmonisation commune des pratiques des initiatives spécifiques Exil. Soutien méthodologique.
Le Servie d'interprétariat Wallon (Sétis)	Service de traduction, inclusion de l'interprète dans la rencontre thérapeutique.
Le Monde des Possibles ASBL	Propose une formation à l'interprétariat social et offre un service d'interprètes sociaux bénévoles, inclusion de l'interprète dans la rencontre thérapeutique.
Gams ASBL	Collaboration dans l'accompagnement des femmes ayant subi une mutilation génitale féminine ou ayant été mariées de force et interprétariat.
CARDA, Centre d'Accompagnement Rapproché pour Demandeurs d'Asile en souffrance mentale (Croix-Rouge, Bierset)	Réorientation de situations particulièrement lourdes nécessitant une prise en charge quasiment quotidienne. Partage d'expertise.
Projet PARSAME (Projet d'Accompagnement Rapproché en Santé Mentale) de Liège géré conjointement par le CIRE, APD et Cap Migrants	Collaboration dans l'accompagnement de certains patients suivis par notre service et orientés vers cette structure d'accueil. Cette structure a malheureusement fermé au printemps 2022, par manque de fonds pour améliorer et poursuivre le projet.

En province de Luxembourg, notre association est la seule qui propose un accompagnement psychologique spécialisé et adapté aux problématiques que rencontrent ou vivent les personnes migrantes. Nous travaillons en étroite collaboration avec :

Le Centre Régional d'Intégration de la province de Luxembourg (CRILUX)	Le CRILUX est un partenaire clé avec lequel diverses collaborations sont développées. Elles se sont surtout cristallisées autour de projets de formation et de sensibilisation à la prise en charge en santé mentale de
--	---

	personnes migrantes destinées aux acteurs sociaux de la province.
Fonction 1, réseau 107, Proxirélux	Le CINL est en lien avec le réseau Proxirélux qui est constitué d'ensemble de professionnels qui travaillent en réseaux multidisciplinaires dans le but d'offrir des soins de santé mentale centrés sur le milieu de vie.
Centres PMS du Réseau Libre de la Province de Luxembourg	Collaboration dans la prise en charge de situations familiales en lien avec le milieu scolaire.
Centre d'accueil pour demandeurs d'asile « Visages du Monde » géré par la Croix-Rouge de Belgique, à Stockem (Arlon)	Mise en œuvre de modules de psychoéducation à destination des résidents du centre d'accueil.
Plateforme en santé mentale de la Province de Luxembourg (Commission Jeunesse)	Organisation d'une journée d'études sur les enfants et adolescents en migration.

Depuis mai 2016, avec le soutien de la Région Wallonne, se tient une Concertation Wallonne nommée « Exil et Santé mentale » réunissant les 6 équipes spécialisées du territoire (*Santé en Exil, Dispositif Tabane, Clinique de l'Exil, Espace Sémaphore, CINL et Espace 28*).

Le CRéSaM (Centre de Référence en Santé Mentale, ASBL), en tant que coordinateur, veille à répondre aux missions transversales de cette Concertation, à savoir :

- Identifier les problématiques rencontrées par le secteur de l'accompagnement psychosocial des personnes étrangères et d'origine étrangère en Région Wallonne en général, et par les 6 équipes subventionnées par la Région Wallonne en particulier ;
- Veiller à la cohérence transversale des dispositifs de soins en santé mentale pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère en Wallonie ;
- Poursuivre la concertation entre les 6 équipes spécialisées en vue de développer des positions communes pour répondre aux problématiques identifiées ;
- Faciliter la circulation d'information concernant le secteur ;
- Stimuler le partage d'idées, de méthodes de travail et d'expériences au profit de tous ses membres au regard des missions de ses membres ;
- Travailler à l'élaboration d'outils communs en matière de recueil de données, d'évaluations, etc ;
- Veiller à la formation continue de ses membres.